

BUREAU DU CLIS

REUNION DU 3 octobre 2005-COMPTE-RENDU

Etaient présents :

- M. Michel LAFON, Préfet de la Meuse, Président,
- M. François DOSE, Député de la Meuse,
- Mme Sylvie MALFAIT-BENNI, conseillère générale de la Meuse,
- M. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt,
- M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
- M. Gilles LAVOCAT, maire de Poissons,
- M. Jean-Marc FLEURY, AEMHM,
- M. André MOUROT, CEDRA,
- M. Jean COUDRY, CGC Haute-Marne,
- M. Francis VANSOEN, CGC Meuse,
- M. Michel BABEL, DRIRE Champagne-Ardenne,
- M. Jack-Pierre PIGUET, directeur du laboratoire ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, CLIS,
- Mlle Sandrine SOEHNLEN, CLIS.

Etaient excusés :

- M. Claude VALLEIX, Préfet de la Haute-Marne,
- M. Jean-Paul LHERITIER, Chambre des Métiers de la Meuse,
- M. Jean-Marcel LAMBINON, Président de la CCI de la Haute-Marne,
- M. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Gérard ANTOINE, maire de Bure,
- M. Claude KAISER, Meuse Nature Environnement.

Etaient invités :

- M. Jean-Claude DELALONDE, Président de l'ANCLI,
- M. Michel DEMET, conseiller technique de l'ANCLI,
- M. Bernard FERY, coordonnateur « Grands Chantiers »

1) Approbation du compte-rendu du bureau du 5 septembre 2005.

Le compte-rendu est approuvé. M. FERNBACH souhaite cependant évoquer le départ de M. SAMUEL lors de la dernière réunion et regretter qu'il n'ait pas eu plus d'égard pour les membres du bureau avec qui il a travaillé pendant deux ans.

2) Point sur l'avancement des travaux du laboratoire.

M. PIGUET indique l'état d'avancement du creusement des galeries (il reste environ 200 mètres de galeries techniques à creuser) et du puits principal. Il précise que des expérimentations réalisées dans la niche (comportement de la roche lors du creusement, diffusion et analyses chimiques) sont en cours dans les galeries creusées à partir du puits auxiliaire.

Il présente l'expérimentation KEY (clé d'ancrage) dont l'objectif est de vérifier l'étanchéité d'une alvéole de stockage par interruption de la zone endommagée (EDZ). Elle consiste à réaliser des saignées de deux mètres de profondeur perpendiculairement à la galerie, à les remplir d'argile gonflante (bentonite gonflée par injection d'eau) et à observer la circulation de fluides entre les saignées (injection d'hélium) pour s'assurer de l'efficacité du procédé.

En réponse à M. MOUROT, M. PIGUET souligne que la profondeur de la saignée tient compte de l'extension supposée de l'EDZ, qui ne doit pas excéder la longueur du rayon de la galerie. Il ajoute que ce procédé est étudié en tenant compte de la réversibilité d'un éventuel stockage.

3) Intervention de M. DELALONDE, Président de l'ANCLI.

M. DELALONDE, Président de la Commission Locale d'Information de Gravelines et de l'Association Nationale des CLI (ANCLI) rappelle que l'ANCLI a été créée il y a 5 ans par quelques Présidents de CLI qui souhaitaient fédérer les expériences et les attentes des 30 CLI ou assimilées. Jusqu'à 2004, seulement 12 CLI adhéraient à l'ANCLI (aujourd'hui 20), le principal reproche étant que les sensibilités s'exprimant au sein des CLI n'étaient pas représentées.

Président depuis le début de l'année, M. DELALONDE a voulu profiter des échéances à venir (projets de loi sur la transparence et la sûreté, sur la gestion des déchets et débats publics) pour donner une nouvelle impulsion à l'ANCLI, traduite par la parution du Livre blanc sur la gouvernance locale des activités nucléaires et sa présentation au gouvernement en juin. L'idée est de dresser un état des lieux, de rappeler les objectifs et de cerner les attentes des CLI, y compris en matière de gestion des déchets (toutes les Installations nucléaires de base étant concernées par cette problématique) avec une vision globale qui sera exposée dans le cadre du débat public.

M. DELALONDE indique qu'une commission nationale est mise en place par l'ANCLI afin de faire des propositions pour un processus décisionnel relatif à la gestion des déchets à partir des expériences dans d'autres pays européens et des conclusions de la Commission particulière du débat public. Il demande à ce que le CLIS participe activement à ces travaux, et plus généralement aux activités de l'ANCLI, dont l'Assemblée générale se déroulera le 19 octobre à Paris. A cette occasion, les statuts seront modifiés pour avoir une composition plus proche de celle des CLI.

M. DEMET fait également part de l'existence de comités de suivi (ANCLI/Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire, et bientôt ANCLI/Direction Générale de la Sûreté Nucléaire et de la Radioprotection), et du site internet de l'ANCLI (www.ancli.fr) qui permet des échanges en temps réel.

M. DOSE constate que le Livre blanc fait une large place au besoin d'expertise scientifique pluraliste, auquel selon lui il est déjà répondu, mais qu'il n'y a pratiquement rien concernant l'expertise sociétale sur l'acceptabilité d'une décision scientifiquement validée (de même que l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques n'a pas d'équivalent dans le domaine des sciences humaines). Il pense que l'ANCLI devrait porter son attention sur cette question. Avec M. FLEURY, il s'interroge sur l'articulation intérêt national/intérêt territorial, et rappelle la nécessité, en politique, de faire des concessions au réalisme. Pour M. le Préfet, il s'agit de faire le lien entre science, démocratie et gouvernance.

M. DELALONDE confirme que cette question n'a jamais été abordée directement par l'ANCLI mais que c'est une réflexion à laquelle devraient participer tous les acteurs avant de faire remonter des propositions vers le législateur. Il souhaite que le CLIS introduise ce débat lors de la prochaine AG.

Après le départ de MM. DELALONDE et DEMET, les membres du bureau discutent de l'intérêt pour le CLIS de participer aux activités de l'ANCLI. M. le Préfet pense qu'il est nécessaire de clarifier les raisons pour lesquelles le CLIS adhère à l'ANCLI et de définir les modalités de sa participation compte-tenu de la problématique spécifique à laquelle il est confronté.

MM. COUDRY et DOSE estiment que le CLIS a la possibilité d'influencer une décision, ce qui n'est pas le cas des autres CLI auprès des INB. De plus, le site de Bure ne dispose d'aucun vécu nucléaire, et la question de l'acceptabilité se pose d'autant plus. Pour M. FERNBACH, les spécificités du CLIS sont réelles, mais la gestion des déchets concerne tous les sites nucléaires. M. BABEL remarque que, les modalités de fonctionnement CLIS/CLI étant comparables, il est intéressant de pouvoir échanger sur ce point avec les autres CLI. Enfin, pour M. FLEURY, les propositions que fera le CLIS pour son avenir pourront être portées par l'ANCLI lorsqu'elles sont similaires à celles faites dans le Livre blanc.

M. le Préfet propose qu'une délégation du CLIS assiste à l'AG de l'ANCLI afin de rappeler la spécificité du CLIS, et qu'une réflexion soit engagée au sein du CLIS sur l'acceptation sociétale et la dimension scientifique en démocratie, avec l'aide si besoin de spécialistes en sciences humaines.

Le bureau décide de confier cette réflexion au groupe de travail chargé de faire des propositions pour l'avenir du CLIS et désigne MM. DOSE et FERNBACH pour représenter le CLIS lors de l'AG de l'ANCLI.

4) Constitution d'un groupe de travail sur l'avenir du CLIS.

Le bureau décide de constituer un groupe de travail chargé de réfléchir à l'avenir du CLIS, au-delà de 2006. Ce groupe est constitué de Mme MALFAIT-BENNI, MM. BABEL, DOSE, FERNBACH, FLEURY et VANSOEN. Il se réunira le lundi 10 octobre.

5) Projet de Lettre du CLIS n° 2.

Le projet présenté est adopté sous réserve de modifications rédactionnelles demandées par M. FIGUET et de l'ajout, en tête du texte consacré à chaque axe, de l'origine des informations données. Par ailleurs, un encadré rappelant que certains organismes ne s'associent pas à la Lettre sera inséré en dernière page (M. FLEURY estime que le contenu de la communication du CLIS devrait être différent, notamment pour assurer une distinction claire par rapport à l'ANDRA).

6) Point sur l'étude « Géothermie ».

M. JAQUET présente le document remis par Erdyn consultants, comportant le plan de l'étude d'évaluation des moyens à mettre en œuvre pour caractériser le potentiel géothermique de la région de Bure, la méthodologie, et le calendrier proposé (remise d'un rapport provisoire fin octobre pour observations du CLIS et présentation du rapport définitif en fin d'année). M. FLEURY demande qu'Erdyn développe le chapitre sur la géothermie généralisée.

Le bureau décide que la prochaine réunion plénière aura lieu le lundi 12 décembre à Echenay, à 17h00. L'ordre du jour comprendra la présentation du rapport d'Erdyn, ainsi que le débat sur le projet de motion et un état des réflexions du groupe de travail sur l'avenir du CLIS. La réunion sera suivie d'un buffet.

7) Date et lieu du prochain bureau.

La prochaine réunion du bureau aura lieu le jeudi 24 novembre 2005, à 18h00, à la Préfecture (salle Maginot).